



Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#)

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : 06-08-2026 /

Dossier complet le : 06-08-2026 /

N° d'enregistrement : 022111/KK P

1 Intitulé du projet

Construction d'un hotel d'entreprises au sein de la commune de Vabre (81)

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

2.2 Personne morale

Dénomination

CC SIDOBRE VALS ET PLATEAUX

Raison sociale

EPCI

N° SIRET

20006656100016

Type de société (SA, SCI...)

Collectivités territoriales

Représentant de la personne morale ☒ Madame

☐ Monsieur

Nom

PAILHE-FERNANDEZ

Prénom(s)

Brigitte

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
47. Premiers boisements et déboisements en vue de la reconversion de sols., 47A	

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

☐ Oui ☒ Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

☐ Oui ☒ Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Ce projet consiste à construire un hôtel d'entreprises d'une surface de 1 045 m² de bâti en emprise au sol dans la commune de Vabre (81). Ce nouveau bâtiment sera composé de 3 ateliers artisanaux de 300 m² chacun, d'un parking de 4 places de stationnement ainsi que d'une desserte et d'un espace de chargement et de manœuvre. La surface de voirie sera de 3 300 m². Cet hôtel d'entreprises sera construit sur un terrain en pente et les terrassements concerneront une surface de 18 326 m² dont 4 800 m² de surface non boisée/non arborée.

4.2 Objectifs du projet

Les principaux objectifs de ce projet sont les suivants : - Créer un immobilier économique nécessaire à l'accueil d'entreprises artisanales permettant de maintenir et de créer des emplois locaux sur le bassin de vie et d'emplois de Vabre, commune bourg-centre ; - Apporter une réponse aux besoins de première nécessité des habitants ; - Proposer une offre immobilière locative de qualité pour les entreprises afin de favoriser leur parcours résidentiel et leur implantation sur le territoire de la communauté de communes. En effet, un premier hôtel d'entreprises, d'une surface de 1 500 m², a été construit et affiche aujourd'hui un taux d'occupation complet. Dans ce contexte, la réalisation d'un second hôtel d'entreprises permettra de poursuivre le développement de cette offre immobilière et de répondre à une demande toujours soutenue. Ainsi, ce nouvel équipement accueillera des entreprises prioritairement artisanales (par exemple : plombier, electricien, peintre, maçon,...).

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

Pour permettre la construction de cet hotel, un defrichement prealable d'une surface de 13 526 m² sera necessaire, ce defrichement sera strictement limite aux besoins du projet. Les travaux de terrassement concerneront une surface de 18 326m², tandis que la surface totale impermeabilisee sera de 4 345 m². Le terrain sera en grande partie remodele, mais l'ensemble des deblais sera reutilise sur le site sous forme de remblais, assurant ainsi un equilibre des materiaux sans excedent ni apport exterieur. Une ceinture vegetalisee sera egalement maintenue en bordure de la D53 et sur les limites separatives pour preserver les corridors ecologiques et proteger les riverains des vis-a-vis.

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

Dans sa phase d'exploitation, cet hotel d'entreprises contribuera a renforcer le role de bourg-centre de la commune de Vabre au sein de la Communauté de Communes Sidobre Vals et Plateaux et assurer le maintien et le developpement economique de ce territoire de moyenne montagne. Il sera destine a l'accueil d'artisans, en offrant des espaces adaptes a leurs activites, ici des activites artisanales de type plomberie, electricite, peinture, maconnerie,.... Par ailleurs, cet equipement s'inscrit dans une logique durable et aucun demantelement ne sera envisage.

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet sera soumis a la realisation d'un dossier de defrichement. Le projet est egalement soumis a un permis de construire ainsi qu'a une Declaration Loi sur L'Eau. Le projet fait egalement l'objet d'une etude d'incidences Natura 2000.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Emprise au sol du bati Surface impermeabilisee Surface terrassee Zone d'implantation Longueur des ceintures vegetalisees (en bordure de la RD53, limite Est, limite Ouest)	(1045, m²) (4345, m²) (18326, m²) (26745, m²) (165/110/147, metres lineaires)

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : Voie :

Lieu-dit :

Localité :

Code postal : BP : Cedex :

Coordonnées géographiques^[1]

Long. :

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : ° , " Lat. : ° , "

Point de d'arrivée : Long. : ° , " Lat. : ° , "

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

Il s'agit du PLUi « Vals et Plateaux des Monts de Lacane » approuve le 28/09/2010. Le site d'etude est soumis au zonage AUX « a urbaniser a vocation d'activite artisanale et industrielle ».

 Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

☐ Oui ☒ Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

☐ Oui ☐ Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☒	☐	Le projet est integre dans la ZNIEFF de type 2 « 730010080 - Vallee de l'Agout de Brassac a Burlats et vallee du Gijou ».
En zone de montagne ?	☒	☐	Le projet se situe integralement en zone de montagne.
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	Le projet ne se situe pas dans une zone couverte par un arrete de protection de biotope. L'APPB le plus proche se situe a environ 40 km de l'AEE du projet. Il s'agit de l'APPB « Peyroutarie, Le Fourcat d'Heric et Le Mascar ».
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☐	☒	Le projet ne se situe pas sur le territoire d'une commune littoral. Le littoral se situe a environ 85km du site d'etude.
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☒	☐	Un Parc Naturel Regional est localise dans l'emprise du projet. Il s'agit du PNR du Haut-Languedoc.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☐	☒	Le projet ne se situe pas sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☐	☒	Le projet ne se situe pas dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable.
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☒	Le projet ne se situe pas dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation.
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	☒	☐	La commune est couverte par trois PPRN : PPRi du bassin versant du Dadou (30/03/2012), PPRi du Bassin Amont de l'Agout (14/11/2013) et PPR retrait-gonflement des argiles (13/01/2009). Elle n'est pas concernée par un
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☒	☐	Le PPRi du bassin versant du Dadou a été approuvé le 8 Mars 2024. Le PPRi du Bassin Amont de l'Agout a été approuvé le 14 Novembre 2013 ne concerne pas le site étudié. Le PPR mouvements de terrain approuvé le
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☒	Le projet ne se situe pas dans un site ou sur des sols pollués.
Dans une zone de répartition des eaux ?	☐	☒	Le projet ne se situe pas dans une zone de répartition des eaux.
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☐	☒	Le projet ne se situe pas dans un périmètre de protection de captage d'eau potable.
Dans un site inscrit ?	☐	☒	Le projet ne se situe pas dans un site inscrit. Le site inscrit le plus proche se situe à 1km. Il s'agit du Massif du Sidobre.

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	☒	☐	Une Zone Speciale de Conservation (Directive « Habitats, Faune, Flore ») est integree dans l'emprise du projet. Il s'agit de la ZSC « FR7301631 - Valleees du Tarn, de l'Aveyron, du Viaur, de l'Agout et du Gijou ».
D'un site classé ?	☐	☒	Le projet ne se situe pas a l'interieur ou a proximite d'un site classe. Le site classe le plus proche est le Roc du Rouge situe a 2,3 km.

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☒	Aucun prelevement d'eau n'est prevu durant la phase travaux et exploitation.
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☒	Aucun drainage ou modification des masses d'eau souterraines n'est prevu.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☐	☒	La totalite des deblais seront reutilises sur ce meme site ainsi ce projet n'est ni deficitaire ni excedentaire en materiaux.
	Est-il déficitaire en matériaux ?	☐	☒	La totalite des deblais seront reutilises sur ce meme site ainsi ce projet n'est ni deficitaire ni excedentaire en materiaux.
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☐	☒	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	☒	☐	Le projet est en adéquation avec les ressources disponibles et les équipements existants. L'hotel d'entreprises sera raccorde aux reseaux d'alimentation en eau potable et d'assainissement collectif de la commune. Les eaux pluviales seront gerees via un bassin de retention avant rejet dans le milieu naturel car l'infiltration n'est pas possible sur cette parcelle en raison du caractère de pente et de la nature du sol.
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☒	☐	Les travaux necessitent de debroussailler et de terrasser le site, ce qui entrainera des perturbations, ainsi que la degradation et la destruction d'une partie de la biodiversite existante.
Milieu naturel	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☒	☐	Aucun habitat, inscrit au Formulaire Standard de Données, du site N2000 integre au projet ou des sites N2000 a proximite, n'a ete recense au sein de l'aire d'etude. Le projet n'aura donc pas d'impact sur les habitats cites dans les FSD N2000. Cependant on ne peut exclure la possibilite d'impact sur une espece inscrite au Formulaire Standard de Données des sites integres ou a proximite au vu de la mobilite de la faune.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☒	☐	Le projet engendre le terrassement d'une zone naturelle d'une surface de 18 326m².
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☒	La commune est exposee au risque rupture de barrage car elle se situe dans l'onde de submersion des barrages de Raviege et de Laouzas. Le projet lui meme n'est pas concerne par ce risque.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☒	☐	La commune est exposee a plusieurs risques naturels : le risque d'inondation, les remontees de nappe, les feux de foret (sans incidence sur le site d'etude), ainsi que le retrait et gonflement des argiles, avec une exposition forte sur le site. Elle est egalement concernee par les aleas meteorologiques et par un potentiel radon de categorie 3. Enfin, des mouvements de terrain sont
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	☐	☒	Ce projet n'engendrera pas de risques sanitaires dans le cas ou les batiment sont entretenus.
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐	☒	Ce projet n'est pas concerne par des risques sanitaires.

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	☒	☐	Aux horaires de bureau, les déplacements des salariés seront présents mais resteront relativement limités, correspondant uniquement à une circulation liée à l'activité professionnelle.
	Est-il source de bruit ?	☒	☐	Le projet ne générera pas de bruit en phase d'exploitation. En revanche, des nuisances sonores ponctuelles pourront survenir durant la phase de travaux, lors des opérations de construction
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☐	☒	Le projet n'est pas concerné par des nuisances sonores.
	Engendre-t-il des odeurs ?	☐	☒	Le projet n'engendrera pas des odeurs.
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐	☒	Le projet n'est pas concerné par des nuisances olfactives.
	Engendre-t-il des vibrations ?	☐	☒	Le projet n'engendrera pas de vibrations, hormis durant la circulation des véhicules motorisés. En revanche, des nuisances ponctuelles pourront survenir durant la phase de travaux
	Est-il concerné par des vibrations ?	☐	☒	Le projet n'est pas concerné par des vibrations.
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	☒	☐	Le projet engendrera des émissions lumineuses limitées, notamment en cas de besoin d'éclairage pour les activités. L'éclairage extérieur sera dirigé vers le sol afin de limiter la pollution lumineuse.
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☐	☒	Le projet n'est pas concerné par des émissions lumineuses.
	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☐	☒	Deux types de rejets dans l'air seront observés en phase travaux : les gaz d'échappement des engins de chantier et les rejets de poussières. Ces effets seront néanmoins limités dans le temps et d'ampleur variable en fonction des travaux entrepris.
Émissions	Engendre-t-il des rejets liquides ?	☐	☒	Le projet n'engendrera pas des rejets liquides.
	Si oui, dans quel milieu ?	☐	☐	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	☐	☒	Le projet n'engendrera pas d'effluents.
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☒	☐	Les travaux sont generateurs de dechets qui peuvent etres inertes (gravats au niveau de la reprise de chaussees existantes), speciaux (huile de coffrage, lubrifiant...) ou banals. Ces dechets sont toutefois faibles et limites dans le temps. Leur evacuation est reglementee.
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☒	Le projet n'est pas susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archeologique et paysager. Il se situe a 1km des premiers sites classes et a environ 700 metres des monuments proteges les plus proches.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	☒	☐	Le projet modifie l'usage du sol en y implantant un second hotel d'entreprises pour activites artisanales. Il implique des travaux de defrichement et de terrassement, mais n'affecte pas l'agriculture ni la sylviculture et s'inscrit dans un developpement urbain maitrise.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

Plusieurs mesures sont prévues afin d'éviter ou de réduire les impacts du projet sur l'environnement et la santé humaine. Tout d'abord, le défrichement sera strictement limité aux emprises nécessaires au projet, et les zones sensibles seront préalablement identifiées et balisées, comme la station de Cardamine raphanifolia et les arbres à potentialité chiroptères, afin d'éviter toute dégradation accidentelle. Une ceinture végétalisée sera conservée en périphérie, notamment en bordure de la D53, pour préserver les continuités écologiques et limiter les impacts paysagers et visuels. Un calendrier de travaux adapté sera mis en place afin de limiter les périodes de dérangement de la faune, en évitant notamment les phases les plus sensibles. Par ailleurs, un plan de circulation de chantier sera établi pour organiser les déplacements, réduire les nuisances et sécuriser les abords du site. Le projet prévoit également une intégration paysagère soignée du bâtiment, afin de s'inscrire au mieux dans son environnement. Enfin, un suivi pourra être assuré en phase travaux pour veiller au respect de ces mesures. L'ensemble de ces dispositions permet de limiter les impacts et de s'assurer de l'absence d'effets négatifs notables résiduels.

7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

La totalité des axons (avifaune, mammifères, reptiles, amphibiens et entomofaune) ainsi que la flore et les habitats ont fait l'objet d'un inventaire réalisé par des écologues lors de deux passages sur site le 7 mai 2026 et le 9 juillet 2026. Ces inventaires ont mis en évidence des enjeux globalement faibles au sein de l'aire étudiée. Les enjeux présents concernent une station de flore protégée, le transit d'espèces de Chiroptères et des potentialités d'utilisation du site par des amphibiens ou des reptiles (Salamandre tachetée, Couleuvre helvétique,...) cependant, des mesures d'évitement et de réduction seront mises en œuvre au cours de la phase travaux et de la phase exploitation afin de conserver les potentialités d'accueil de ce site. Ainsi au regard des enjeux identifiés sur site suite au passage d'écologues, ce projet ne semble

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié .	☐
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	☐
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	☐
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	☐
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	☐
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	☐
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☐

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d’ouvrage ou petitionnaire

i Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d’évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1		☐
2		☐
3		☐
4		☐
5		☐

9 Engagement et signature

Je certifie sur l’honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l’environnement requises au titre d’autres législations applicables ☒

Je certifie sur l’honneur l’exactitude des renseignements ci-dessus ☒

Nom

PAILHE-FERNANDEZ

Prénom

Brigitte

Qualité du signataire

Presidente

À

LE BEZ

Fait le

06-08-2026



Signature du (des) demandeur(s)